

## ANNEXE 1 : LES ETAPES DE VOS TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EVACUATION DES EAUX USEES ET/OU DES EAUX PLUVIALES

### RESEAU EXTERIEUR PUBLIC

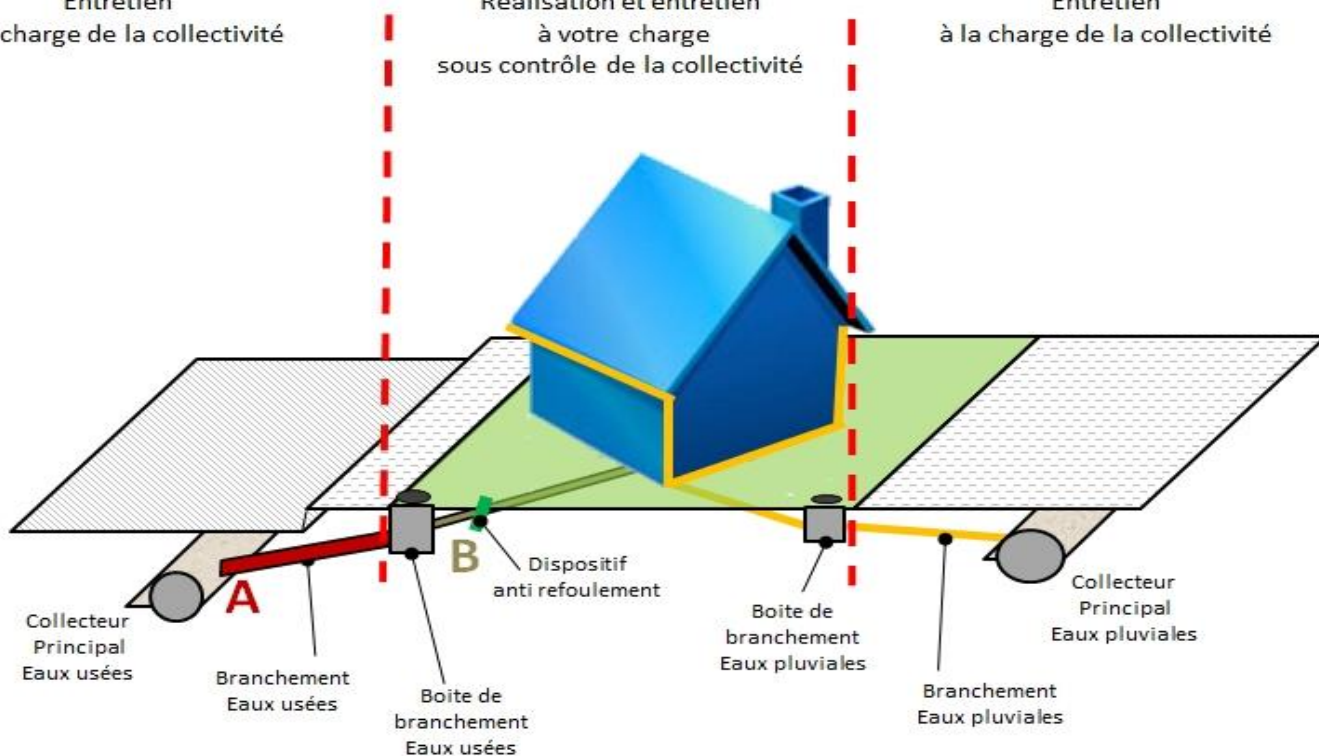
Entretien  
à la charge de la collectivité

### RESEAU INTERIEUR PRIVE

Réalisation et entretien  
à votre charge  
sous contrôle de la collectivité

### RESEAU EXTERIEUR PUBLIC

Entretien  
à la charge de la collectivité



## 1. Qui réalisera vos travaux de raccordement sous le DOMAINE PUBLIC

Afin de vous assurer une qualité de réalisation, la commune de Janzé a mandaté une entreprise pour vos travaux de raccordement. Seule cette entreprise est habilitée à effectuer des travaux sous le domaine public.

Le formulaire de « demande de branchement/contrôle de raccordement » est à retirer au secrétariat des services techniques ou sur le site internet de la commune de Janzé.

## 2. La demande de raccordement (Article 9 du règlement d'assainissement collectif)

La demande de branchement devra être complétée et signée par le demandeur (propriétaire du bien immobilier ou du constructeur)

Nos services répondront à votre demande dans les meilleurs délais.

Après validation de votre demande nous vous transmettons :

- Un récépissé pour votre demande
- Un chiffrage estimatif sur la base d'un forfait au mètre linéaire de canalisation à installer.
- Un engagement de remboursement des travaux réalisés,  
Le remboursement pourra être bien sûr inférieur à l'estimation mais en aucun cas supérieur au coût évalué.

Cet engagement devra être retourné, complété et signé, aux services techniques de Janzé pour déclencher les travaux.

### 3 – Les travaux de réseau

#### sous DOMAINE PUBLIC

Le réseau est propriété de la commune du collecteur principal jusqu'à la boîte de branchement placée à la limite du domaine public.

En absence de boîte de branchement, votre limite de propriété représente la limite entre le réseau intérieur privé et extérieur public.

#### La Réalisation du branchement

Si le branchement (partie A sur le croquis) n'a pas été prévu lors de la réalisation du réseau d'évacuation des eaux usées, la réalisation de ce branchement est à votre charge.

- Vous nous commandez les travaux.
- 1<sup>ère</sup> réunion de chantier avec l'entreprise mandatée par la commune et votre constructeur afin de définir les modalités techniques de votre branchement.
- Réalisation des travaux jusqu'en limite de propriété.
- Emission d'un titre de paiement par le trésor public pour le remboursement de ces travaux.

### 4 - Les travaux de réseau

#### sous DOMAINE PRIVE

#### (Partie 5 du règlement d'assainissement collectif)

La partie B sur le croquis. La commune de Janzé vous laisse libre choix de définir l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Critères techniques obligatoires :

- PVC CR8 normalisé
- Ø125 pour les évacuations E.U
- Ø160 pour les évacuations d'eaux de pluies
- Pente 3% mini
- Siphon sur chacun de vos équipements sanitaires.

(Voir le formulaire de demande de branchement)

**Contrôle du réseau intérieur et des canalisations extérieures obligatoire pour clôturer vos travaux de raccordement.**

Le service assainissement vous communiquera un rapport de visite dans un délai de 20 jours ouvrés maximum.

#### RAPPEL DEVERSEMENT INTERDITS

- CONTENU OU EFFLUENT DES FOSSES SEPTIQUES
- ORDURES MENAGÈRES OU CORPS SOLIDES
- HUILES USAGÈES - HYDROCARBURES
- LIQUIDES, VAPEURS OU MATIÈRES CORROSIFS - INFLAMMABLES - EXPLOSIFS
- VAPEUR OU LIQUIDE DONT LA TEMPÉRATURE EST SUPÉRIEURE 35°C
- EAUX PLUVIALES

Liste non limitative

Le réseau sur la commune de Janzé est de type séparatif c'est-à-dire que les eaux usées sont séparées des eaux de pluie. Le rejet d'eaux de pluie dans le réseau des eaux usées est interdit.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au service assainissement de Janzé situé dans les locaux des services techniques, rue Louis Blériot 35150 Janzé.

Accueil du

Lundi – mercredi – vendredi : 8h30-12h /14h-17h

Mardi : 8h30-12h / 15h-17h

Jeudi : 8h30 à 12h00

**Aucun manquement à ces règles et à cette procédure ne sera accepté,  
Dans le cas contraire le raccordement au réseau sera refusé et obturé si besoin.**